

DEC123237DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Laure PERONNE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS828 intitulée Centre de données socio-politiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS828, intitulée « Centre de données socio-politiques », dont le directeur est Monsieur Alain CHENU ;

**Vu** la décision n° 100068INSHS du 31 août 2010, portant nomination de Monsieur Laurent LESNARD, aux fonctions de directeur, à compter du 22 avril 2010, de l'unité UMS828, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur Alain CHENU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Laure PERONNE, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Laurent LESNARD